

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 30/09/2026	Le Lundi douze octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	
En exercice: 19	<u>Etaient présents</u> : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
Présents: 17	<u>Absents excusés</u> : PRIGENT Gwénaëlle*, pouvoir donné à Jérôme JACQ
Votants: 19*	MER Serge*, pouvoir donné à Jean-Luc PAUGAM
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 04-10-2026	<u>Secrétaire de Séance</u> : Olivier LE BRAS

Objet : Demande de subventions et de financements auprès des partenaires institutionnels pour la réhabilitation du commerce communal et l'aménagement de ses abords

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de réhabilitation du commerce communal et d'aménagement de ses abords, destiné à améliorer les conditions d'accueil, la fonctionnalité des locaux, l'accessibilité et la qualité des espaces extérieurs ;

Considérant que cette opération participe à la dynamisation du centre-bourg, à l'amélioration du cadre de vie des habitants et au maintien des services de proximité ;

Considérant la nécessité de mobiliser l'ensemble des dispositifs de soutien financier susceptibles d'accompagner cette opération et de limiter la participation financière de la Commune ;

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le principe de la sollicitation de l'ensemble des aides et financements susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation des travaux de réhabilitation du commerce communal et de ses abords.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou tout financement auprès des partenaires institutionnels et organismes compétents, notamment :

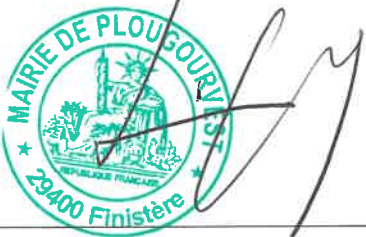
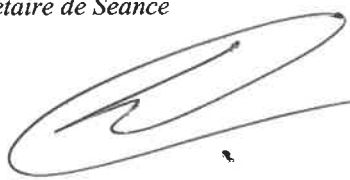
- l'État, au titre de la DETR et du Fonds Verts ;
- la Région Bretagne, au titre des dispositifs « Bien vivre en Bretagne » ;
- le Département du Finistère, au titre du Pacte Finistère- Volet 2 ;
- l'ANCT au titre du fonds de soutien au commerce rural ;
- tout autre organisme public ou partenaire susceptible d'apporter un concours financier à cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer et à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants, à signer les documents nécessaires à leur instruction et à accomplir toutes les démarches utiles à la réalisation de cette opération.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de l'opération sera établi et ajusté en fonction des dépenses éligibles et des aides effectivement mobilisables. La participation communale sera déterminée au regard des financements obtenus et des crédits inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, le 12/10/2026

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, Maire 	M. Olivier LE BRAS Secrétaire de Séance 	Acte certifié exécutoire, compte tenu de la : - publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 15/10/2026 - transmission au contrôle de légalité le 15/10/2026
--	---	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 12 Octobre 2026